

1-Contexte

A - GÉNÉRALITÉS

En avril 2021, la Conseil départemental a adopté sa feuille de route de l'Économie Sociale et Solidaire. Son architecture se décline en 5 axes, mis en œuvre grâce à quatre régimes d'aide et dix-sept actions d'animation, dont l'Appel à Projets « projets et structures innovants-es de l'ESS ».

Cette action d'animation s'inscrit dans le volet n°2 de cette feuille de route : « l'ESS en faveur du développement économique ». En effet, l'ESS constitue un secteur de projets innovants dont l'offre a souvent vocation à répondre à des besoins sociaux générateurs d'emplois non délocalisables.

Le Département de Lot-et-Garonne souhaite, par cet Appel à Projets, soutenir les acteurs de l'ESS qui s'engagent dans cette dynamique.

B - OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets a pour objectif principal de mettre en lumière les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), SCOP (société coopérative et participative) et associations du département, qui présentent des projets innovants ou créatifs.

Les objectifs du présent Appel à Projets sont :

1. Soutenir et valoriser l'activité des structures de l'ESS
2. Stimuler l'émergence de nouveaux projets en Lot-et-Garonne
3. Encourager la réponse à des besoins des populations du territoire intégrant des notions de solidarité territoriale et d'inclusion sociale

L'Appel à Projets doit ainsi permettre de détecter et d'accélérer des projets au service de l'ESS bénéficiant aux lot-et-garonnais.

C - CALENDRIER PRÉVISIONNEL



2-Nature des projets et des bénéficiaires éligibles

A - CRITÈRES GÉNÉRAUX

Seules les SCIC, SCOP et associations sont autorisées à candidater.

Seront non recevables :

- les projets et/ou les structures ne respectant pas les critères d'éligibilité
- les dossiers incomplets
- les dossiers transmis hors-délai.

B - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Pour être éligible, le projet devra, dans le respect des objectifs évoqués au 1. B :

1. Être créatif ou innovant ;
2. Intégrer une dimension écologique et/ou énergétique ;
3. Générer une valeur ajoutée en faveur de la vie socio-économique du Lot-et-Garonne.

3-Instruction et modalités de sélection

A - LE DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour faire acte de candidature, les candidats doivent compléter le dossier de candidature annexé à cet Appel à Projets et adresser leur proposition par voie électronique sous format type Word au plus tard le 12 novembre 2021 à l'adresse email suivante : ludivine.gonzalez@lotetgaronne.fr.

Les candidats devront s'assurer d'avoir reçu un e-mail « accusé de réception ».

Pour toute question dans l'élaboration de leur dossier, les porteurs de projets pourront contacter :

Ludivine GONZALEZ

Tél : 05 53 69 46 26

ludivine.gonzalez@lotetgaronne.fr

ou

Jean-Claude VASSAL

Tél : 05 53 69 45 40

jean-claude.vassal@lotetgaronne.fr

Les candidats à l'Appel à Projets donnent leur accord pour le droit à l'image, pour la diffusion de photos sur tout support de communication. En cas de désaccord, ils devront faire parvenir au Conseil départemental de Lot-et-Garonne, un document signé le stipulant.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne se réserve le droit de demander, dès lors que le dossier a été transmis, toute information complémentaire nécessaire et utile à la compréhension de la pertinence et de la qualité de celui-ci.

Il ne sera retenu qu'un projet par structure.

3-Instruction et modalités de sélection *(suite)*

B - LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

Les dossiers transmis feront l'objet d'une instruction par la Direction du développement touristique et de l'économie du Département de Lot-et-Garonne, afin de vérifier que les dossiers sont complets et transmis dans les délais au regard des critères susmentionnés.

Les dossiers seront par la suite examinés par un jury, composé à titre indicatif de conseillers départementaux et de partenaires de l'accompagnement de projets de l'ESS du territoire.

Le jury sera seul compétent pour fixer la liste des lauréats.

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

C - MODALITÉS DE SOUTIEN DE L'APPEL À PROJETS

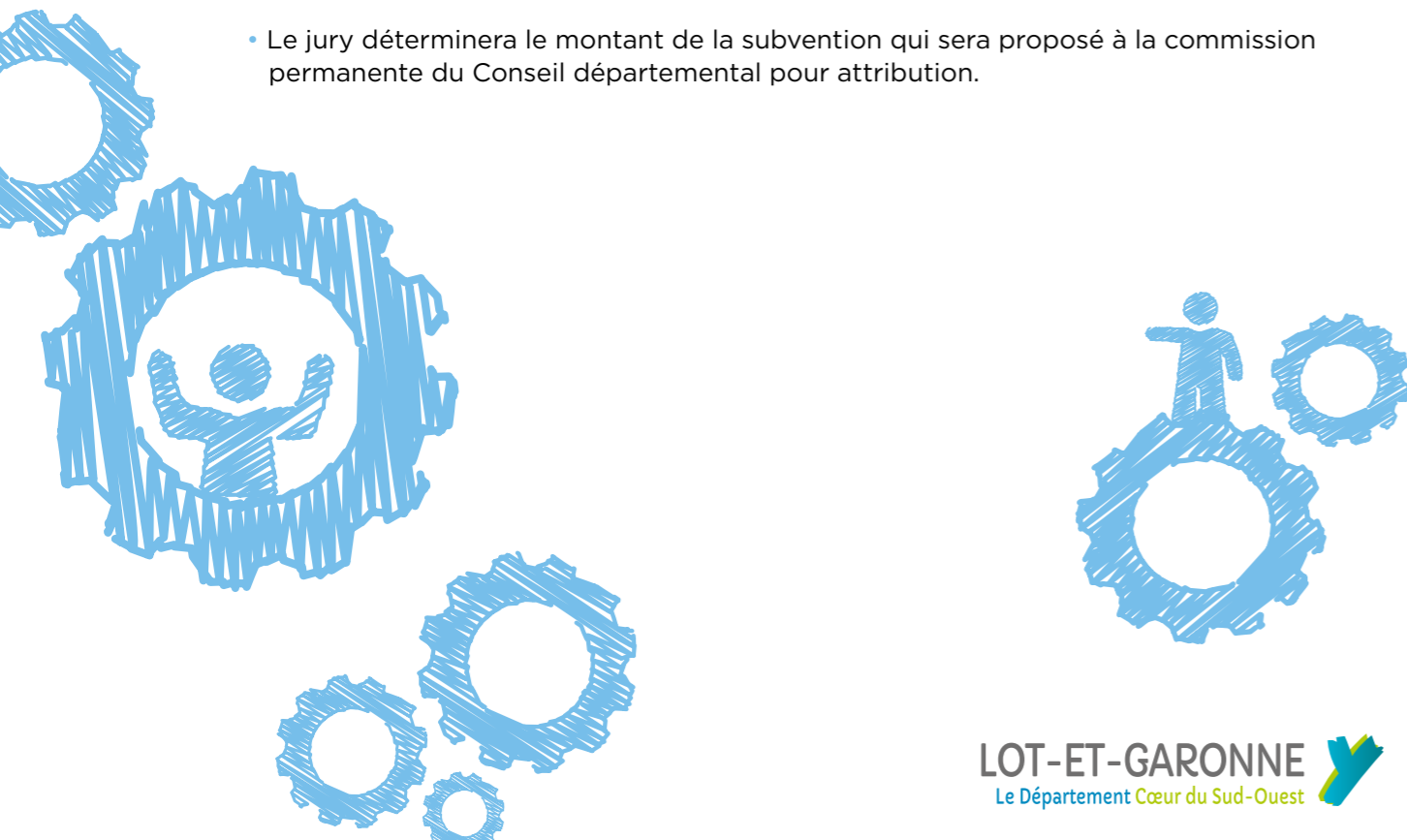
Les lauréats bénéficieront d'une couverture médiatique et d'une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement de 20 000€ maximum.

- La couverture médiatique sera composée :
 - de publications via les réseaux sociaux ;
 - d'une valorisation du projet proposé dans le cadre de cet l'Appel à Projets lors des assises annuelles prévues en novembre 2021 (présentation, exposition...) ;
 - d'un livret « exposition » valorisant les projets lauréats ;
 - d'un Kit communication personnalisable.
- La subvention maximum de 20 000€ s'appliquera sur des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement retenues par le jury et sera limitée à 80 % des dépenses éligibles ;
- Le jury déterminera le montant de la subvention qui sera proposé à la commission permanente du Conseil départemental pour attribution.

APPEL À PROJETS

Économie Sociale & Solidaire 2021

Soutien à l'émergence
de produits innovants issus
de l'Économie Sociale et
Solidaire en Lot-et-Garonne



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest